IMT Nuremberg Archives

H – 757

International Court of Justice

H0757 - 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Tail, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0757 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokuments vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0757 - 0004

Professeur Dr. Hermann JAHRREISS
Avocat de l'accusé JODL.

Nuremberg
11-4-1946
Palais de Justice

Au Service de Traduction
du Tribunal Militaire International
de Nuremberg.

Re: Livre de Documents de JODL.

Dans le document JO 52 (page 155 du Livre) puis-je vous demander de noter que:

Le mot " nachr " veut dire, dans le vocabulaire militaire, "nachrichtlich", ce qui signifie que c'est simplement pour son information que le contenu du document a été communiqué à son destinataire.

signé: JAHRREISS.

H0757 - 0005

PAGE DE COUVERTURE DE

DOCUMENT J6.I

EXTRAIT DU DOCUMENT PS.I780 (USA 72)

Journal de JODL I937/39

Présenté par le Ministère Public Américain le matin du 29 Novembre I945 d'après la page 356 du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-

H0757 - 0006

EXTRAIT DU DOCUMENT PS I780

I937

22.3.- Réunion chez Goering.- Prétentions des SS concernant le renforcement de la sécurité des frontières par des SS, en raison de l'infiltration de communistes, de saboteurs et d'assassins. Autorisation de renforcer les services extérieurs de la Gestapo de 4.000 hommes. Corps de gardes frontières refusé.

.....

I9.4.- (Heydrich) chez le chef de la W.A.(Wehrmacht). Il lui expose ses appréhensions sur le développement des S.S.

I938

3.2.- Monsieur le Général THOMAS communique à l'officier de liaison, au Ministre de l'économie et au plénipotentiair Arews, lieutenant-colonel, venu le voir au nom de Schucht.

Celui-ci aurait l'impression que, puisque du côté des S.S., tous les moyens seraient utilisés pour faire mettre la Wehrmacht en suspicion, l'état de faiblesse de sa situation et l'écraser ensuite contre le mur.

I0.2.- Le Général Keitel et l'Amiral Canaris à Karinhall. On doit bien faire comprendre à Himmler que les officiers supérieurs de la Wermacht lui feront des reproches sanglants.

.....

26.2.- Canaris expose de quelle façon indigne s'est passé l'interrogatoire en sa présence, du Généraloberst v. Frits par les SS.

.....

H0757 - 0007

..... SS.

Le Général Viebahn est outré. Il y aura une révolution quand les troupes le sauront.

-:-:-:-:-:-

Je certifie par la présente que le texte ci-dessusest la copie textuelle d'un extrait dudocument PS.I780 (USA 72)

NUREMBERG le I2/5/46

Profes. Dr EXNER

H0757 - 0008

Page de couverture du document Jc

Extraits du Document PS 1809 (GB 88)

Journal de JODL, année 1940

Présenté par le Ministère Public américain dans la matinée du 7 Décembre 1945, d'après la page 858 du procès-verbal allemand.

H0757 - 0009

Extrait du Document PS 1809. Jo 2.

C o p i e

2 copies
2ème copie.

Journal du Général J o d l (WFA), du 1er Février au 26 Mars 1940.

. . . . .

25 Mai . . . . .

Le plan d'expansion illimitée des SS paraît généralement dangereux . . . . .

Je certifie par la présente que le texte reproduit plus haut est un extrait textuel du Document PS 1809 (GB 88).

Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757 - 0010

Page de couverture du Document Jo

Extraits du Document PS 1780 (USA 72)

Journal de J o d l, années 1937-38.

Présenté par le Ministère Public américai dans la matinée du 29 Novembre 1945, d'après la page 356 du Procès-verbal allemand.

H0757-0011

Extrait du Document PS 1780 Jo 3

1938

2.2. Au cours d'une promenade à cheval, le Général ADAM m'a demandé quelle était la situation, quant à la crise de l'Etat. Je répondis qu'elle avait atteint son point culminant. Je ne pouvais pas en dire davantage. Le Ministre FRANK lui demanda ce qu'il disait à son Feld-marschall. Adam répondit: " Il n'est pas notre Feld-marschall mais le vôtre!".

On ne rencontre que rarement la dignité humaine et des personnes capables de se rendre compte de la nécessité pour l'Armée de rester unie. Toute scission qui apparaît dans sa structure permet à d'autres forces de s'infiltrer dans l'édifice. Je conseille au Général KEITEL d'être excessivement dans les changements de personnel, de façon à ce que des dommages imprévisibles causés par d'autres raisons politiques ne se produisent. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre nos meilleurs commandants d'armée et de groupe d'armée, parce qu'ils sont irremplaçables; on ne doit faire que les changements strictement indispensables.

3.2. A 8 heures chez le chef de la WA. Il est très déprimé. Le Fuehrer et Goering s'écartent de plus en plus de von BRAUCHITSCH, en tant que Commandant en chef de l'Armée, et sont bien disposés pour REICHEN. Le Général Keitel ne sait pas comment il doit prendre cela. Il est absolument persuadé que cette promotion conduira à un 3ème, et des plus graves ébranlements de l'Armée. Il supportera ce qu'il y a d'odieux dans le fait qu'il a facilité cette solution, ou du moins qu'il n'a rien fait pour l'éviter. Il devra garder silence et ne pourra pas dire à quel point il a lutté contre cet état de choses. Je soutiens l'opinion que tout doit être tenté pour éviter ce désastre. Une grande partie des vieux généraux partira, le général BECK ne restera pas...

H0757 - 0012

Extrait du RS 1780 Jo 3

... et le général HALDER ne se laissera pas persuader de devenir le Chef d'Etat-Major général de REICHENAU; ils ne pourraient pas travailler ensemble. Le général Keitel a de nouveau sollicité une entrevue avec le Fuehrer.

. . . . . .

A 14 heures, le chef de la WA m'annonce que la bataille est gagnée. Le Fuehrer a décidé que le Général von BRAUCHITSCH serait nommé Commandant en Chef de l'Armée. Cela vous enlève un poids. Nous pouvons maintenant espérer supporter le coup pénible qui a frappé l'Armée. Des doutes se sont élevés contre HALDER à cause de ses fortes attaches catholiques. Le Général K. a réussi à écarter ces doutes par des raisons militaires. Le mieux serait que le général BECK se décide à rester.

. . . . . .

Je certifie que le texte ci-dessus est un extrait textuel du document PS 1780 (USA 72)

Nurenberg, 12 Mars 1946. Prof. Dr. LAMER.

H0757-0013

Page de couverture du

Document Jo 4

Extrait du Document PS 2261 (USA 24)

d'une copie de la loi de defense du Reich

Presente par le Ministere Public americain, le matin du 26 Novembre 1945, d'apres la page 156 du texte allemand .

H0757 - 0014

Jo 4

Extrait du Document PS 2261

C O P I E

Le Ministre de la Guerre du Reich,
Commandant Suprême de l'Armée
No 1320/35 Très secret I II a

Berlin, le 24 juin 1935

Aux

Commandant suprême de l'Armée de terre
Commandant suprême de la Marine
Commandant suprême de l'Aviation

J'adresse ci-joint une copie de la loi de défense du Reich du 21 mai 1935 et une copie d'une décision prise par le cabinet du Reich le 21 mai 1935, concernant le Conseil de Défense du Reich . La publication de la loi de Défense du Reich est temporairement suspendue par ordre du Fuehrer, Chancelier du Reich .

Le Fuehrer, Chancelier du Reich, a nommé le Docteur Schacht Président de la Direction de la Banque du Reich comme "Général plénipotentiaire pour l'économie de guerre .

Je demande que les copies de la loi de Défense du Reich dont on a besoin dans les services de l'Armée soient commandées avant le 1er juillet 1935 au bureau de l'armée (L) ou on devra les établir avec l'ordre que la loi ne soit distribuée qu'jusqu'aux Quartiers Généraux de Corps d'Armée, en dehors du Ministère de la Guerre du Reich .

J'indique une fois de plus la nécessité du secret le plus absolu.

Signé : Von BLOMBERG

- -

No 1320 L 35 Très secret II a

Berlin le 3 septembre 1935

Au

Groupe G-3 de Défense Economique (W. Wi - Gruppe I a)

Copie transmise

Signé : JODL

Je certifie que le document ci-joint est un extrait textuel du document 2261 PS (USA 24)

Nuremberg, le 1er mars 1946

Prof. Dr. Exner

H0757 - 0015

Page de couverture du Document

Jo 5

Extrait du Document EC 405 (GB 160)

Procès-verbaux de la 10e session du Comité Exécutif du Conseil de Défense du Reich du 26 juin 1935 présentés par le Ministère Public britannique à la session du matin du 9 janvier 1946 suivant la page 2272 des procès-verbaux allemands .

H0757 - 0016

Extrait du EC 405

Rapport Tres Secret

de la 10eme session du Comite Executif du Conseil de Defense du Reich

Date : 26 juin 1935

Ouverture 10 heures

Fermeture 12 heures 40

Lieu : Grande salle de conferences du Ministere de la Guerre du Reich

Lt Col. JODL (W.F.A.L.)

H0757 – 0017

La zone demilitarisee exige un traitement special .
Le Fuehrer et Chancelier du Reich a proclame dans son discours du 21 mai 1935 et dans d'autres declarations, que les stipulations du Traite de Versailles et du Pacte de Locarno concernant la zone demilitarisee etaient observees . Le Gouvernement du Reich Allemand a repondu a l'"aide-memoire" de l'envoye francais du 17 juin au sujet des "Autorites provisoires dans la zone demilitarisee", qu'on n'avait confie ni aux autorites provisoires civiles ni a aucune autre autorite des travaux de mobilisation tel que l'etablissement, le rearmement et la distribution d'armes a une quelconque organisation au cas d'une guerre ou de la preparation d'une guerre .

Jusqu'à maintenant, les complications de la politique etrangere doivent etre evitees a tout prix, seul un travail preparatoire absolument necessaire peut etre autorise dans la zone demilitarisee . Un tel travail preparatoire ou les plans qui s'y rapportent doivent rester dans le domaine du secret le plus absolu aussi bien dans la zone allemande que ....

H0757-0018

dans le reste du Reich.

Ce travail préparatoire comprend particulièrement

a) des mesures de mobilisation de la Police provinciale (landespolizei) et de la Police de Sécurité (Schutzpolizei) ainsi que la police rurale (Gendarmerie)).

b) Des mesures de mobilisation du système de transports et communications.

c) préparatifs pour la " libération du Rhin ".

d) Mesures locales de protection .

e) Préparation d'un service renforcé de la surveillance des frontières (Grenzaufsichtsdienst).

f) Préparation de zones réservées (Sperrmassnahmen).

g) Exécution d'inspections préparatoires des chevaux et des véhicules motorisés.

h) Préparation des mesures d'évacuation.

i) Mesure de mobilisation pour le contrôle de la main d' oeuvre.

k) préparation de la mobilisation économique.

La parution d'ordres écrits afférents à des questions de mobilisation n'est permise que si elle est vitale pour l' exécution faciles des mesures prévues pour la zone démilitarisée. Ils doivent être gardes dans des coffres forts en acier (Pauzerschranken) sans exception. Les armes, équipement, insignes, uniformes gris, et articles d'équipement ne doivent pas être montrés. Des exercices préparatoires pour la formation de mobilisation et d'entraînement avec des armes militaires sont interdits. J'indique à toutes les administrations participant à la préparation de la mobilisation dans la zone démilitarisée les précautions qu

H0757 - 0019

(Extrait du EC 405.

exige la situation politique actuelle et signale particulièrement, que contrairement au reste du Reich le principe de base que " le secret précède l'action " doit être appliqué en ce moment à la zone démilitarisée.

H0757 - 0020

Page de couverture du Document

Jo 6

Extrait du Document EC 407 (GB 247)

Proces verbaux de la 10eme session du Conseil de Defense du Reich.

Presentes par le Ministere Public britannique.

H0757-0021

(Extrait du EC- 407)

I4 Mai I936

RAPPORT

de la I2 ème réunion du Conseil de

Défense du Reich.

(Page 27) Lt Col. WAGNER (OKH)

.....

Le dénouement de la guerre a laissé une situation militaire et politique completement transformée dans la possibilité d'une guerre future, à savoir la necessité de la faire dans son propre pays.

.....

Je certifie que le document ci-dessus est un extrait textuel du document EC- 407 (GB 247)

Nuremberg , le I2 Mars I946 Prof. Dr. EXNER.

H0757 - 0022

Page de couverture

Document Jo 7

Extrait du PS- I780 (USA 72)

JOURNAL DE JODL I937/I939

Présenté par le Ministère Public américain, le 29 Novembre I945 dans la cession du matin, suivant la page 356 DU PROCES VERBAL ALLEMAND. .

H0757 - 0023

(Extrait du Document PS I780)

I937

I3 Décembre - Le Général **Feld** Marshal, après avoir décrit les rapports de la situation sur l'état du potentiel de guerre de la Wehrmacht, dont les plus grandes difficultés résident dans l'approvisionnement insuffisant en munitions de l'Armée (pour IO à 25 jours de combat) et ravitaillement pour 6 semaines.

Je, certifie que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS I780.

Prof. Dr. EXNER

H0757 - 0024

Page de couverture du document

Jo.....8

Extrait du Document C - I75 (USA 69)

Ordre du 24 Juin I937 pour une préparation unifiée à la guerre par les Forces armées.

Présenté par le Ministère Public américain le matin du 29 Novembre I945, suivant la page 349 du Texte allemand.

H0757 – 0025

Jo 8

(Extrait de C I75)

Le Ministre de la Guerre du Reich et Commandant en Chef des Forces Armées.
N° 55/37 g.K. Chef-Sache L Ia

Sujet: Ordre I937/38"
Référence; W.A. 36/36 affaires ne pouvant être traitées que par des Chefs L Ia v.26.6.36

Berlin, le 24.6.I937

Affaires ne pouvant être traitées que par des Chefs
à ne transmettre que par un Officier.

4 exemplaires
2ème copie
(notes manuscrites)
H I op. 34/37 affaires ne pouvant être traitées que par des Chefs.

Ecrit par un O f f i c i e r

Les documents sortant concernant ce sujet et traitant en principe de ce sujet, doivent être écrits par un Officier

O R D R E S

pour la préparation unifiée des Forces Armées à la guerre

(valable du Ier Juillet I937 probablement jusqu'au 30 Sept/ I938)

Les "directives ci-jointes pour une préparation uniforme des Forces Armées, à la guerre" entrent en vigueur le Ier Juillet I937. En même temps, les "ordres pour une préparation uniforme à une guerre possible par l'Administration W.A. de la Wehrmacht de l'Armée, la Marine et l'Aviation" seront annulés et devront être retournés au W.A (L.Ia) avec une lettre d'envoi, avant le IO Juillet I937.

Je demande que l'on me fasse parvenir, avant le Ier Septembre I937, le résultat des réflexions qui devaient être faites, conformément à la partie N° 3 de la directive.

(signé) von Blomberg

H0757 - 0026

(Extrait de C I75) Jo 8 (suite)

Directive

pour la préparation uniforme à la guerre des Forces Armées

(valable du Ier Juillet I937 probablement jusqu'au 30 Sept/38)

Table des matières

	Page
Ière partie; Principes directeurs généraux	3 à 8
2ème partie; cas de guerre probables (concentrations)	9 à I7
3ème partie; préparatifs spéciaux	I8 à 22.

Ière Partie

Directives générales

I.) La situation politique générale justifie l'hypothèse que l'Allemagne n'a pas à envisager une attaque d'un côté ou de l'autre. Ce qui favorise cette hypothèse, c'est, en premier lieu, en outre de l'absence de désir de guerre dans presque tous les pays, particulièrement dans les Puissances Occidentales, le manque de préparation à la guerre de presque tous les peuples et de la Russie en particulier. L'intention de déchaîner une guerre européenne n'existe pas davantage du côté allemand. Néanmoins, l'instabilité de la situation politique mondiale qui n'exclut pas des incidents inattendus, exige une préparation constante des Forces Armées allemandes à la guerre.....

2.) Parmi les probabilités de guerre qui seront étudiées du point de vue de la concentration, se trouvent;

I.) La guerre sur deux fronts avec le point culminant à l'Ouest (plan de concentration "rouge")

II.) La guerre sur deux fronts avec un point culminant au sud-est (plan de concentration "vert")

pour détails voir page 2 de l'ordre directive.

H0757-0027

(Extrait de C 175) Jo 8 (suite)

4.) Des préparatifs spéciaux doivent être faits pour les cas suivants;

I.) Intervention armée contre l'Autriche (cas spécial Otto).

II.) Démêlés belliqueux avec l'Espagne Rouge (cas spécial Richard)

III.) L'Angleterre, la Pologne, la Lithuanie, prennent part à une guerre contre nous (Cas spécial "Extension" Rouge/Vert").

.....

5.) La directive ci-dessus ne se rapport qu'à une préparation uniforme à une guerre et aux points de vue stratégiques généraux qu'on devra appliquer en cas d'ouverture des hostilités. Conformément à cette directive, les différents éléments des Forces Armées doivent terminer leurs concentrations et leurs plans ou en faire de nouveaux, et doivent communiquer entre eux pendant ce temps, de façon à écarter toute contradiction avant la promulgation de ces ordres, en provoquant ma décision si nécessaire.

Les directives pour la conduite de la guerre elle-même et la définition desbuts de guerre qui dépendent de la situation générale politique et donc aussi militaire et économique, au début d'une guerre, seront donnés par le Fuehrer et Commandant Suprême, par mon intermédiaire.

(signé) von Bolmberg

H0757 - 0028

2ème Partie

Cas de guerre probables
(concentrations)

Les hypothèses, les tâches et les missions suivantes serviront de base à l'étude des différents cas de guerre probables (concentrations).

I.) Guerre sur 2 fronts avec point central à l'Ouest.
(Concentration " Rouge ")

II.) Guerre sur 2 fronts avec point central au Sud-Est.
(Concentration " Verte ")

(un additif manuscrit est remplacé par OB d W 94/37 du 7 Déc. 1937),(la 2ème partie a été supprimée).

3ème Partie

Préparatifs Spéciaux.

Les "cas particuliers" qui suivent doivent être examinés au sein des Hauts Commandements, en général sans participation de services extérieurs.

H0757 - 0029

Extrait du C. 175. Jo 8 (suite)

I.) Cas Spécial " OTTO ".

" Intervention armée en Autriche, au cas d'une restauration monarchique ".

Le but de cette opération sera d'obliger, par la force des armées, l'Autriche à renoncer à cette restauration.

. . . . . .

II.) Cas Spécial " Richard ".

" Démêlés belliqueux avec l'Espagne Rouge ".

III.) Cas Spécial " Extension Rouge/ Vert " .

a) Angleterre . . . . .
b) Pologne . . . . .
c) Lithuanie . . . . .

. . . . .

Post-scriptum: . . . . .

(signé) von Blomberg.

Je certifie ici que le document ci-dessus est un extrait textuel du document C. 175 (USA 69)
Nuremberg 12 Mars 1946. Prof. Dr. EXNER.

H0757 - 0030

Page de couverture du Document Jo

Extrait du Document PS 1780 (USA 72)
Journal de J o d l de 1937/39.

Présenté par le Ministère Public Américain, le matin du 29 Novembre 1945, suivant la page 306 du Procès-verbal allemand.

H0757 - 0031

Extrait du PS 1780 Jo 9

1938

. . . . .

11 Février dans la soirée et 12.2.	Le Général K. avec le Général V. Reichnau et Sperrle à l'Obersalzberg. Schuschnigg, ainsi que G. Schmidt sont de nouveau soumis à une pression politique et militaire très forte. A 23 heures, Schuschnigg signe le protocole.
13 Février:	Dans l'après-midi, le G. Keitel nous demande, à l'amiral C. et à moi-même, de venir chez lui. Il nous dit que l'ordre du Fuehrer est de continuer la pression militaire jusqu'au 15, en similant une action militaire. Des propositions seront établies pour cet action simulée, et communiquées téléphoniquement au Fuehrer pour approbation.
. . . . .	
14 Février:	A 2h.40 parvient l'assentiment du Fuehrer.

. . . . . .

Je certifie que le Document ci-dessus est un extrait véridique du Doc. PS 1780 -(USA 72).
Nuremberg, 12 Mars 1946. Prof. Dr. EXNER.

H0757 - 0032

PAGE DE COUVERTURE DU
DOCUMENT Jo . IO

EXTRAIT DU P.S. I780 (U.S.A. 72)

JOURNAL DE JODL I937/39

Présenté par le Ministère Public Américain le 29 Novembre I945 dans la matinée, d'après la page 356, du Procès-verbal allemand.-

-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757 - 0033

EXTRAIT DU PS 1780. DOCUMENT Jo - 10

1938 (sans date) Le Fuhrer déclare après l'annexion de l'Autriche que pour la liquidation de la question Tchèque n'est pas urgente. La demande du Fuhrer (de ne pas aborder encore le problème tchèque) est modifiée par le mouvement des troupes tchèques du 21 Mai qui s'accomplit sans qu'il y ait eu aucune menace allemande et sans aucune raison apparente. Dans ses conséquences visibles, cette opération, en raison de l'immobilité de l'allemagne amène/ pour le Fuhrer une perte de prestige qu'il n'est pas disposé à accepter. D'où la promulgation le 30 Mai de nouvel ordre pour le plan " Vert "
Profonde divergence entre Hitler et les chefs Militaires, il dit " Nous devons le faire dès cette année " L'Armée dit : " Nous ne pouvons pas ".

21.6 Permission

24.7

8.9 Le Général Stulpnagel déclare qu'il se demande pour la première fois si l'on est pas en train d'abandonner l'ancienne base de cette campagne. Elle postulait que les Puissances Occidentales n'entreprendraient aucune action décisive. Il apparaît peu à peu que le Fuehrer, même s'il n'a plus cette opinion, s'en tiendra à sa décision. Il faut ajouter que la Hongrie est pour le moins maussade et que l'Italie, d'après le rapport de Canaris se tient sur la réserve

.....

H0757 – 0034

8.9 Je dois admettre que moi aussi, je ne suis pas sans inquiétude en comparant le revirement d'opinion sur les possibilités politiques et militaires d'après les directives des 24 Juin et 5 Novembre I937, 7 Décembre I937, 30 Novembre I938 et les dernières déclarations.

H0757 - 0035

Jo IO.

21.9 ..... I2 I5, Communication à ce sujet au Général HANSEN, Chef de la Division des Opérations avec prière de répondre à deux questions avant cinq heures.

Qu'arrivera-t-il ?

a) si avant le 28, le Fuehrer

b) Si après le 28.9 le Fuehrer veut pénétrer dans la zône de langue allemande.

26.9 .....I5 h I5. Important que nous ne nous laissions pas entraîner par de faux rapports, à des actions militaires, avant avoir reçu la réponse de PRAGUE.

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus est un extrait textuel du document PS.I780 (USA 72)

NUREMBERG, le I2/5/I946

Professeur Dr. EXNER

H0757 - 0036

PAGE DE COUVERTURE DU

DOCUMENT Jo - IK

EXTRAITS DU 388-P.S. (U.S.A.26)

Feuille I4 - Cas "Vert"

Souis par le Ministère Public Américain, le 26 Novembre I945 dans la matinée, d'après la page I74 du Procès-verbal allemand

-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757 - 0037

EXTRAIT DU PS. 388

DOCUMENT Jo - II

Ecrit par un Officier
Affaires qui ne peuvent être traitées
que par des chefs -
Seulement transmissibles par un
officier.

Affaires secrètes de Commandement
I8 Juin I946

4 copies
Iere Copie

PROJET DE NOUVELLES DIRECTIVES

Iere Partie

Principes directeurs généraux

I) Le danger d'une guerre préventive de pays étrangers contre l'Allemagne, n'existe pas. L'Allemagne n'a pas conclu d'alliance militaire qui l'obligerait automatiquement à un conflit armé entre des nations étrangères.
Le prochain but qui est au Ier plan de mes intentions politiques est la solution du problème Tchèque, par une décision que je prendrai moi-même librement. Je suis décidé à dater du I/IO/I938 à utiliser pour la réalisation de ce but toutes les occasions politiques favorables.

De cette façon, amis et parties intéressés et ennemis peuvent être appelés à participer à ce plan et d'autres puissances rester à l'écart, quoique on ne puisse pas les ranger à priori avec une certitude absolue dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Cependant je ne me déciderai à agir contre la Tchécoslovaquie que si je suis fermement convaincu, de même que lors de l'occupation de la zône démilitarisée et de l'avance en Autriche, la France ne bougera pas et par conséquent, l'Angleterre n'interviendra pas.

signé : K.

Je certifie ici que le document ci-dessus est un extrait textuel du document P.S.388(USA 26)
NUREMBER le I2 Mai I946
Profes. Docteur EXNER.

H0757 - 0038

PAGE DE COUVERTURE DU

DOCUMENT Jo. 12

EXTRAIT DE P.S. I780 (U.S.A. 72)

JOURNAL DE JODL I937/39

Présenté par le Ministère Public Américain le 29 Novembre I945 à la séance du matin d'après la page 356 du procès-verbal allemand

-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0039

DOCUMENT Jo. 12[illegible]

Extrait du PS 1730

- 1938 -

I4/9 A midi l'Etranger AUSL. annonce que l'ordre général de mobilisation a été affiché en Tchécoslovaquie.

.....

Cependant ceci n'eut pas lieu, quoique approximativement huit classes aient été appelées avec des ordres à court terme.

Etant donné que les Allemands des Sudètes traversent la frontière en masse, nous reclamons vers I7 h 30 SUR LA SUGGESTION DU haut Commandement de l'Armée, 2e Section, le renforcement du service de garde de la Frontière Tchèque dans les districts militaires, 8e 4e, I3e et I7e. Le Fuhrer donne son autorisation de Muhich.

23/9 Les manifestations à Prague augmentent de volume. L'existence de la vague communiste est officiellement confirmée. On pense que le développement de l'ardeur de l'esprit de resistence chez les Tchèques est dû aux déclarations de la Commission Militaire Française.

Je certifie ici que le document reproduit est un extrait textuel du document PS I780 (USA 72)

NUREMBERG, le I2 Mars I946

Professeur Dr. Exner

H0757 - 0040

Couverture du Document Jo 13

Extrait du Document PS 1780 (USA 72)

Journal de JODL 1937/1939

Presente par le Ministere Public Americain a la session du matin du 29 novembre 1945 selon la page 356 du proces-verbal allemand .

H0757 - 0041

Extrait de PS 1780

1938

.....

22 Septembre — Le chef de l'Etranger, le Capitaine BUERHNER (Marine), rapporte que d'après une conversation téléphonique à longue distance qui a été interceptée, entre Prague et le Conseiller de la Légation Tchèque d'ici (gesandtshafterat), la Légation allemande à Prague allait être prise d'assaut. J'établis immédiatement une liaison par téléphone et radio avec Prague, par l'entremise du Colonel Juppe.

A 10h30, Buerkner nous informe que la nouvelle n'a pas été confirmée. Le Ministère des Affaires Etrangères (AA) a parlé à notre ambassade à 10h35. J'établis une liaison avec Prague et Toussaint. A ma question demandant comment il allait, il répondit: " parfaitement bien, merci". Le Commandant en Chef de l'Aviation (Ob.dl), qui nous avait mis au courant du premier rapport en lui suggérant de réfléchir aux mesures à prendre si le Fuehrer demandait un bombardement immédiat de Prague, est renseigné sur le Contre-Espionnage (Ic), et sur la fausse nouvelle dont le but était de nous amener à une action militaire. 15h15

28 Septembre — Il est important que nous ne nous laissions pas entraîner, par de fausses nouvelles, à une action militaire, avant d'avoir reçu la réponse de Prague.

Je certifie que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du Document PS 1780 (USA 721).

Nuremberg, 13 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757 - 0042

Page de Couverture du Document

Jo I4

Extraits de PS 388 (USA 26)

Cas " Vert "

soumis par le Ministère Public Américain à la cession du matin du 26 Novembre I945, selon la page I74 du procès-verbal allemand.

H0757 - 0043

Extrait du Document PS 388 Jo 14

Ecrit par un officier d'
Etat-Major Général

Berlin le 24 Août 1938

I copie

Affaires qui ne peuvent être traitées que par des Chefs à transmettre seulement par Officier.

NOTES

Horaire de l'ordre X

et question des mesures préparatoires.

Les efforts de la lutwaffe pour surprendre avec ses premiers éléments l'aviation Tchèque sur ses aéroports de temps de paix, l'a amené avec raison à s'opposer aux mesures prises en avant sur l'ordre X, et à exiger que l'ordre X lui-même soit donné suffisamment tardà X moins I jour, pour empêcher que la mobilisation allemande ne soit connue de la Tchécoslovaquie ce jour là.

La tendance de l'armée prend une direction opposée. Elle a l'intention de laisser l'OKW prendre l'initiative de toutes les mesures préliminaires entre X moins 3 et X moins I jour, ce qui permettre une mobilisation rapide et sans heurt.

Pour cette raison l'OKW demande aussi que l'ordre X ne soit pas donné plus tard que I4 heures à X moins I jour.

Etant donne ce qui précède on doit ajouter:l'opération "Verte " sera déclanchée au moyen d'un"incident " en Tchécoslovaquie qui fournira à l'Allemagne le prétexte pour une intervention militaire La fixation du moment exact à jour et heure de cet incident a une haute signification.

Elle doit se produire à un moment ou les conditions atmosphériques sont favorables pour permettre à notre aviation supérieure d'entrer en action et à une heure qui permettra aux nouvelles authentiques de nous atteindre dans l'après midi de X moins I jour.

On p ourra alors y répondre spontanément en donnant l'ordre X

H0757 - 0044

à I4 heures à X moins I jour, à X moins 2, les éléments qui constituent la Wehrmacht recevront simplement un avertissement probable.

Si le Fuehrer a l'intention de suivre ce plan d'action, toute discussion supplémentaire est superflue.

Alors, nous ne pouvons prendre avant X-I jour, aucune mesure préalable, pour laquelle il n'y aurait pas une explication innocente, autrement, nous semblerions avoir provoqué l' incident.

Les mesures absolument essentielles doivent avoir été prises longtemps auparavant et camouflées au moyen de nombreuses manoeuvres et exercices.

De même, la question posée par le Ministre des Affaires Etrangères à savoir si tous les Allemands prévus devoir devenir ennemis doivent être rappelés à temps avant l'incident visible de tous les sujets allemands de Tchécoslovaquie.

De même un avertissement des représentants diplomatiques à PRAGUE est impossible avant que la première attaque aérienne soit possible, quoique les conséquences puissent en être graves au cas où ils deviendraient victimes de cette attaque (par exemple la mort des représentants de puissances amies ou certainement neutres.)

Si pour des raisons d'ordre technique, les heures du soir sont considérées comme préférables pour l'incident, le jour suivant ne pourra pas être le jour X, mais ce devra être le jour après.

H0757 - 0045

Elle doit se produire a un moment ou les conditions atmospheriques sont favorables pour permettre a notre aviation superieure d'entrer en action a une heure qui permettra aux nouvelles authentiques de nous atteindre dans l'apres midi de X moins 1 jour .

Le but de ces notes est de souligner le grand interet de la Wehrmacht dans cet incident et qu'elle doit etre informee a temps des intentions du Fuehrer tant que la Section Abwehr ne sera pas malgre tout chargee de l'organisation de l'incident .

Je demande qu'on obtienne la decision du Fuehrer sur ces points .

J. (Initiales de Jodl)

Notes manuscrites
Soumis le 30 aout
Le Col d'Etat-Major General Jodl
fait savoir le 31 aout que le
Fuehrer agira en ce sens .

Schm 31 aout
(Schm : initiales de Schmundt)

Je certifie ici que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS 338 (96)

Nuremberg, le 12 mars 1946

Prof. Dr. Exner

H0757 - 0046

Couverture du Document Jo 15

Extraits de PS 388 (USA 26)

Cas " Vert ".

(.....)

Soumis par le Ministère Public Américain, le 26 Novembre 1945, dans la matinée, selon le procès-verbal allemand.

H0757 - 0047

Jo 15

Extrait du PS 348

L Ia

Ecrit par un Officier — 2eCOPIE

Très secret — BERLIN, le 7 Juillet 38

Très secret — 2 copies
Ie copie

à ne transmettre que par officier

3e Partie

CONSIDERATIONS

I.- En rapport avec l'action " Gruen "

On ne peut prédire quel sera le développement de la situation pendant l'éxécution ou après la conclusion de l'action"Gruen " C'èst pourquoi l'Armée se bornera à la préparation des mesures indiquées dans la Ie Partie, N° 3 à " Fall Gruen" et " Fall Rot" Il parait cependant opportun de faire au moins certaines considérations théoriques ainsi que des calculs en vue de plusieurs éventualités possibles, afin d'être moralement préparés. Ces considérations seraient de l'ordre suivant :

a) Ce qu'il y aurait à faire, contrairement à nos prévisions, si d'autres nations intervenaient contre nous pendant l'éxécution de l'action " Gruen ".

b) Ce qu'il faudrait faire après l'achèvement de l'action " Gruen ".

Pour a).....

Pour b) .....si l'action " Gruen" a encore lieu pendant cette année de mobilisation, il faut que nous soyions à même après son achèvement de mettre rapidement en action une concentrationstratégique provisoire d'éléments en réserve.

.....

H0757 - 0048

Extrait du PS 388 Jo 15

En ce qui concerne ce dernier point, de plus de ce qui a été dit dans la Iere Partie, N° 3, il est d'une importance primordiale de sauvegarder les frontières allemandes, y compris les territoires nouveaux ajoutés par l'Armée, et d'avoir à notre disposition la masse des armées de Terre et de l'Air. Il faudrait qu'il soit possible de mettre en action cette future concentration stratégique, " Protection de Frontières " séparément pour les différentes frontières.

..... (sig) K.

Je certifie par la présente que ce document textuel est un extrait textuel du document PS 388 (USA 26) (sig. K)

Nuremberg, I2 Mars I946

Prof. Dr EXNER.

H0757 - 0049

Jo 16

Organisation du Commandement Suprême
de la Wehrmacht en Etat-Major de
travail du Fuehrer .

Deja produite le 3 . 4. 1946 par le Dr. Helte, avocat,
pour l'accusé Keitel sous le No K Ia

H0757 - 0050

PAGE DE COUVERTURE DU
DOCUMENT Jo - I7

EXTRAIT DU P.S. I780 (USA 72)

Journal de JODL I937/I939

Présenté par le Ministère Public Américain le 29 Novembre I945, au cours de la session du matin, suivant la page 356 du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0051

Document JO...I7

Extrait du PS 1780

- 1939 -

.....

24 Août ..... I7 heures 50. Schmundt est revenu de l'Obersalzberg. Laisse entendre que le Fuehrer n'est plus très sur que l'Angleterre ne soit pas sur le point de prendre les choses au sérieux cette fois-ci; pourtant il ne veut pas de conflit avec l'Angleterre.

.....

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du Document PS 1780 (U.S.A. 72)

NUREMBERG, le 12 Mars 1946

Prof. Dr Exner

H0757-0052

EXTRAIT DU DOCUMENT C. 64 (GB 86)

Rapport du Commandant en Chef de la Marine au Fuehere en date du I2 Décembre I939 au sujet de la Norvège.-

Présenté par le Ministère Public Britannique dans l'après-midi du 9 Janvier I946 d'après la page 224I du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0053

Extrait du Document C 64

Très secret

Rapport du Commandant en Chef de la Marine au Fuehrer, en date du I2 Décembre I939 à I2 heures (étaient présents : Le Général KEITEL, le Général de Brigade JODL et le Commandant PUTTKAMER)

Sujet.- La Question Norvégienne

..... D'après Quisling qui en est convaincu, il existe un accord entre l'Angleterre et la Norvège, au sujet de l'occupation de la Norvège. Dans ce cas, la Suède prendrait aussi position contre l'Allemagne. Le danger de l'occupation de la Norvège par l'Angleterre est des plus menaçants; il est possible que d'ici peude temps /.....

(signé) RAEDER

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du Document C.64 (GB 62)

NUREMBERG le I2 Mars I946

Prof. Dr EXNER.

H0757-0054

EXTRAIT DE L. 52 (USA 540)

Mémorandum du Fuehrer au sujet de la conduite de la guerre à l'Ouest

Présenté par le Ministère Public Britannique dans l'après-midi du 4 Janvier 1946, d'après la page 1973 du procès-verbal allemand

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0055

Extrait du document L 52

Jo 19

.....

Berlin, le 9 Octobre 1939

Mémorandum et Directives pour la Conduite de la Guerre à l'Ouest.-

RUSSIE :

Une neutralité durable de la Russie Soviétique ne peut-être assurée avec certitude par aucun traité ou pacte. Actuellement, toutes les raisons portent à croire que la Russie n'abandonnera pas cet état de neutralité. Dans huit mois, une année, ou même plusieurs années, cela peut changer .....

.....

.....

les ETATS NORDIQUES :

A moins que des facteurs tout à fait imprévus n'interviennent, leur neutralité future peut être également présumée. La continuation du commerce allemand avec ces pays semble être possible pour une guerre de longue durée.

.....

Le danger le plus grand et le plus difficile à éviter réside dans le fait suivant :

" le facteur essentiel d'une conduite victorieuse de la guerre est de sauvegarder la production de la Ruhr. Tout arrêt sérieux de la production dans cette zone ne peut être compensé ailleurs. Tôt ou tard cela entraînerait l'effondrement de l'économie de guerre allemande, et, par suite, de la capacité de résistance.

H0757-0056

Extrait du document L 52

Mais cela l'ennemi le sait aussi..

.....

Aussi longtemps que la Belgique et la Hollande restent commen zones de protection devant la Ruhr, une attaque par l'aviation semble plutôt difficile, et le bombardement par l'artillerie à longue portée, impossible. Mais, dans l'éventualité de la cessation de la neutralité belgo-hollandaise, la frontière-militaire serait reculée à une distance qui amènerait au moins la zône sud-ouest de la Ruhr dans le champ des canons à très longue portée, et Dusseldorf, dans le champ, même des batteries à longue portée.
Dès ce moment, la Ruhr en tant quefacteur actif de l'économie de guerre allemande cesserait d'être ou serait tout au moins affaiblie. Il n'y a pas de moyens de la remplacer. Comme cette faiblesse est reconnue aussi clairement par l'Angleterre et la France que par nous-mêmes, une conduite anglo-française de la guerre visant à la destruction totale de l'Allemagne, s'efforcera d'atteindre ce but à tout prix. En effet, moins l'Angleterre et la France auront d'espoir de pouvoir détruire l'armée allemande par une série de réelles batailles, plus ces deux Etats s'efforceront d'avoir les conditions nécessaires pour une fficace et longue guerre d'épuisement et destruction. Mais ces conditions exigent le déplacement des troupes anglo-françaises vers la frontière allemande et en conséquence la fin de la neutralité belgo-hollandaise.

H0757-0057

Jo I9

Extrait de L 52

Déroulement possible des opérations.-

P. 22 En aucune circonstance la France et l'Angleterre ne sont forcées d'employer la force pour violer la frontière belbo-hollandaise, ni par conséquent d'attaquer ces deux pays. Leurs moyens d'exercer une pression sont, comme on l'a déjà dit, si vastes et si puissants, qu'elles réussiront à n'importe quel moment à faire abandonner aux deux pays leur neutralité et cela à l'heure que les gouvernements anglais ou français jugeront opportune ou nécessaire.

.....

Moment de l'attaque :

.....

Malgré cela - dans l'hypothèse d'une attaque prochaine par surprise de la part des formations françaises contre les territoires belges ou hollandais- une ligne située au NORD d'AIX-la-CHAPELLE et en HOLLANDE, et offrant de meilleures possibilités de défense devra être atteinte à tout prix.

.....

Copie

Le contenu de ce memorandum ne devra être porté qu'à la seule connaissance des Commandants suprêmes de même qu'à celle du Chef de l'OKW.

Ils doivent , sous leur responsabilité, en assurer le secret.

H0757-0058

Extrait de L 52 JO I9 suite

Distribution:

1.) Commandant en Chef de l'Armée
Général VON BRAUCHITSCH,

2.) Comandant en chef de la Marine
Amiral en Chef Dr. H.C. RAEDER

3.) Commandant en Chef de l'Armee de l'Air
General Feld Marechal GOERING.

4.) Chef du Commandement Suprême des Forces Armées,
Général KEITEL.

Berlin, le 9 Octobre 1939

Je certifie par la présente que le Document ci-dessus est un extrait textuel du Document L 52 (USA 540)

Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER

H0757-0059

Page de Couverture du Document Jo 20

Extraits de PS 1809 (GB 88)

Journal de JODL 1940

Présenté par le Ministère Public américain dans la matinée du 7 Décembre 1945, selon la page 858 du procès-verbal allemand.

H0757-0060

Extrait de PS 1809

Jo 20

2 copies
2ème copie.

Copie

Journal du Général JODL (WFA), rapportant les évènements ayant eu lieu entre le 1er Fév. et le 26 Mai 1940.

1er Fev. 1940 — Le Fuehrer demande ...
... Les nouvelles concernant les négociations Finno-Russes sont très favorables, au point de vue politique.
La Presse Française fulmine contre cela, car elle estime qu'il est nécessaire de couper à l'Allemagne la route des minerais suédois.

.....

13 Mars — Le Fuehrer ne donne pas encore l'ordre du "W". Il cherche encore quelque justification.

.....

24/25 Mars — Le Fuehrer est à Obersalszberg....
Aucun évènement particulier.
Les Anglais commencent à inquiéter notre marine marchande dans les eaux territoriales danoises et norvégiennes, ou même à tirer sur elle.

.....

19 Avril — .....
Le Chef du Haut Commandement des Forces Armées quitte la salle, le désordre menace à nouveau dans le commandement, car l'O.K.W. intervient dans tous les détails, et réduit à néant tout travail régulier de la direction militaire compétente (Haut Commandement de la Marine et Gr.XXI).

20 Avril — .....
D'après des communications de la Luftwaffe, le Fuehrer est évidemment incité à croire que les Norvégiens mèneraient déjà une guerre de guerrilla et de sabotage sur une grande échelle. Le 19, j'avais déjà combattu cette opinion. Nous ne devons pas mener les Norvégiens à une résistance passive ou même active, car, après tout, c'est précisément là le but des Anglais.

H0757-0061

Extrait de PS 1809

.....

24 Avril .....

BOEHME apporte des ordres anglais pour le plan complet de l'occupation de la Norvège par les Anglais....

.....

26 Avril .....

Le Major SOLTMANN donne un compte-rendu de l'interrogatoire des Anglais, et remet d'important documents supplémentaires, entre autres la chaîne secrète de commandement (Ranglisto). A midi, les premiers prisonniers sont arrivés à Berlin. Ils sont interrogés à la caserne Alexandre (Alexander-Kaserne) et confirment l'authenticité des ordres. Tous les documents sont remis au Ministère des Affaires Etrangères.

.....

.....

2. Mai .....

La situation à l'Est devient menaçante par suite de la concentration de troupes russes contre la Bessarabie.

.....

25 Mai .....

Le plan d'expansion illimité des SS cause une appréhension générale...

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du Doc. PS 1809 (USA 68)

Nuremberg, 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0062

Page de Couverture du Document
Jo 21

Extrait du Document C 62 (GB 106)

Ordre N°6 du Fuehrer- Conduite à l'Ouest

Présenté par le Ministère Public britannique
le 7 Décembre 1945, d'après la page 687 du
Procès- Verbal allemand.

H0757-0063

Extrait de C. 62

Jo 2I

Berlin, le 9 Oct. I939

Le Commandant en Chef des
Forces Armées
O... N° I72/39.

8 Copies
2ème Copie

Très secret WFA/L.

Très secret, à n'être vu que par Officier.

TRES SECRET/
(Initiales manuscrites)

ORDRE N° 6

Pour la conduite de la guerre

(I) - Si le fait devient évident, dans un prochain avenir que l'Angleterre, et la France, agissant sous son commandement, ne sont pas disposées à mettre un terme à la guerre, je suis déterminé à prendre sans délai des mesures actives et offensives.

(2) - Une longue période d'attente entraîne, à l'avantage des puissances occidentales, non seulement la fin de la neutralité Belge et peut-être aussi hollandaise, mais aussi renforce à un degré croissant la puissance militaire de nos ennemis, diminue la confiance des neutres dans une victoire finale allemande, et ne contribue pas à amener l'Italie à notre aide comme frère d'armes.

(3)- En conséquence, je donne les ordres suivants relatifs à la conduite des opérations militaires à venir.:

a) Des préparatifs devront être faits en vue d'une action offensive sur le flanc nord du front occidental traversant la zone du Luxembourg, de la Belgique et de la Hollande. Cette atta que doit être faite aussitôt et aussi violemment que possible.

b) - L'objet de cette attaque est de battre le plus possible de fortes sections de l'arme combattante française ainsi que son alliée et partenaire et d'acquérir en même

H0757-0064

(note manuscrite: Non

temps une aussi grande portion de la Hollande, la Belgique et la France Septentrionale que possible, afin de pouvoir utiliser une base offrant les conditions requises pour déclancher une guerre dans l'air et sur mer contre l'Angleterre, et de procurer une vaste zone de protection pour la région vitale de la Ruhr.

(signé) Adolf HITLER

H0757-0065

à I4 heures à X moins I jour, à X moins 2, les éléments qui constituent la Wehrmacht recevront simplement un avertissement probable.

Si le Fuehrer a l'intention de suivre ce plan d'action, toute discussion supplémentaire est superflue.

Alors, nous ne pouvons prendre avant X-I jour, aucune mesure préalable, pour laquelle il n'y aurait pas une explication innocente, autrement, nous semblerions avoir provoqué l' incident.

Les mesures absolument essentielles doivent avoir été prises longtemps auparavant et camouflées au moyen de nombreuses manoeuvres et exercices.

De même, la question posée par le Ministre des Affaires Etrangères à savoir si tous les Allemands prévus devoir devenir ennemis doivent être rappelés à temps avant l'incident visible de tous les sujets allemands de Tchécoslovaquie.

De même un avertissement des représentants diplomatiques à PRAGUE est impossible avant que la première attaque aérienne soit possible, quoique les conséquences puissent en être graves au cas ou ils deviendraient victimes de cette attaque (par exemple la mort des représentants de puissances amies ou certainement neutres.)

Si pour des raisons d'ordre technique, les heures du soir sont considérées comme préférables pour l'incident, le jour suivant ne pourra pas être le jour X, mais ce devra être le jour après.

H0757-0066

Elle doit se produire a un moment ou les conditions atmospheriques sont favorables pour permettre a notre aviation superieure d'entrer en action a une heure qui permettra aux nouvelles authentiques de nous atteindre dans l'apres midi de X moins 1 jour .

Le but de ces notes est de souligner le grand interet de la Wehrmacht dans cet incident et qu'elle doit etre informee a temps des intentions du Fuehrer tant que la Section Abwehr ne sera pas malgre tout chargee de l'organisation de l'incident .

Je demande qu'on obtienne la decision du Fuehrer sur ces points .

J. (Initiales de Jodl)

Notes manuscrites
Soumis le 30 aout
Le Col d'Etat-Major General Jodl
fait savoir le 31 aout que le
Fuehrer agira en ce sens .

Schm 31 aout
(Schm : initiales de Schmundt)

Je certifie ici que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS 338 (26)

Nuremberg, le 12 mars 1946

Prof. Dr. Exner

H0757-0067

Couverture du Document Jo 15

Extraits de PS 388 (USA 26)

Cas " Vert ".

(.....)

Soumis par le Ministère Public Américain, le 26 Novembre 1945, dans la matinée, selon le procès-verbal allemand.

H0757-0068

Extrait du PS 348

L Ia

Ecrit par un Officier — 2eCOPIE

Très secret — BERLIN, le 7 Juillet 38

Très secret — 2 copies
Ie copie

à ne transmettre que par officier

3e Partie

CONSIDERATIONS

I.- En rapport avec l'action " Gruen "

On ne peut prédire quel sera le développement de la situation pendant l'éxécution ou après la conclusion de l'action"Gruen " C'èst pourquoi l'Armée se bornera à la préparation des mesures indiquées dans la Ie Partie, N° 3 à " Fall Gruen" et " Fall Rot" Il parait cependant opportun de faire au moins certaines considérations théoriques ainsi que des calculs en vue de plusieurs éventualités possibles, afin d'être moralement préparés. Ces considérations seraient de l'ordre suivant :

a) Ce qu'il y aurait à faire, contrairement à nos prévisions, si d'autres nations intervenaient contre nous pendant l'éxécution de l'action " Gruen ".

b) Ce qu'il faudrait faire après l'achèvement de l'action " Gruen ".

Pour a).....

Pour b) .....si l'action " Gruen" a encore lieu pendant cette année de mobilisation, il faut que nous soyions à même après son achèvement de mettre rapidement en action une concentrationstratégique provisoire d'éléments en réserve.

.....

H0757-0069

Extrait du PS 388

Jo 15

En ce qui concerne ce dernier point, de plus de ce qui a été dit dans la Iere Partie, N° 3, il est d'une importance primordiale de sauvegarder les frontières allemandes, y compris les territoires nouveaux ajoutés par l'Armée, et d'avoir à notre disposition la masse des armées de Terre et de l'Air. Il faudrait qu'il soit possible de mettre en action cette future concentration stratégique, " Protection de Frontières " séparément pour les différentes frontières.

..... (sig) K.

Je certifie par la présente que ce document textuel est un extrait textuel du document PS 388 (USA 26) (sig. K)

Nuremberg, I2 Mars I946

Prof. Dr EXNER.

H0757-0070

Jo 16

Organisation du Commandement Supreme
de la Wehrmacht en Etat-Major de
travail du Fuehrer .

Deja premonte le 3 . 4. 1946 par le Dr. Helte, avocat,
pour l'accuse Keitel sous le No K Ia

H0757-0071

PAGE DE COUVERTURE DU
DOCUMENT Jo - I7

EXTRAIT DU P.S. I780 (USA 72)

Journal de JODL I937/I939

Présenté par le Ministère Public Américain le 29 Novembre I945, au cours de la session du matin, suivant la page 356 du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0072

Document JO...I7

Extrait du PS 1780

.....

24 Août ..... I7 heures 50. Schmundt est revenu de l'Obersalzberg. Laisse entendre que le Fuehrer n'est plus très sur que l'Angleterre ne soit pas sur le point de prendre les choses au sérieux cette fois-ci; pourtant il ne veut pas de conflit avec l'Angleterre.

.....

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du Document PS 1780 (U.S.A. 72)

NUREMBERG, le 12 Mars 1946

Prof. Dr Exner

H0757-0073

EXTRAIT DU DOCUMENT C. 64 (GB 86)

Rapport du Commandant en Chef de la Marine au Fuehere en date du I2 Décembre I939 au sujet de la Norvège.-

Présenté par le Ministère Public Britannique dans l'après-midi du 9 Janvier I946 d'après la page 224I du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0074

Extrait du Document C 64

Très secret

Rapport du Commandant en Chef de la Marine au Fuehrer, en date du I2 Décembre I939 à I2 heures (étaient présents : Le Général KEITEL, le Général de Brigade JODL et le Commandant PUTTKAMER)

Sujet.- La Question Norvégienne

..... D'après Quisling qui en est convaincu, il existe un accord entre l'Angleterre et la Norvège, au sujet de l'occupation de la Norvège. Dans ce cas, la Suède prendrait aussi position contre l'Allemagne. Le danger de l'occupation de la Norvège par l'Angleterre est des plus menaçants; il est possible que d'ici peude temps /.....

(signé) RAEDER

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du Document C.64 (GB 62)

NUREMBERG le I2 Mars I946

Prof. Dr EXNER.

H0757-0075

EXTRAIT DE L. 52 (USA 540)

Mémorandum du Fuehrer au sujet de la conduite de la guerre à l'Ouest

Présenté par le Ministère Public Britannique dans l'après-midi du 4 Janvier 1946, d'après la page 1973 du procès-verbal allemand

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0076

Extrait du document L 52

Jo 19

..... Berlin, le 9 Octobre 1939

Mémorandum et Directives pour la Conduite de la Guerre à l'Ouest.-

RUSSIE :

Une neutralité durable de la Russie Soviétique ne peut-être assurée avec certitude par aucun traité ou pacte. Actuellement, toutes les raisons portent à croire que la Russie n'abandonnera pas cet état de neutralité. Dans huit mois, une année, ou même plusieurs années, cela peut changer .....

.....

.....

les ETATS NORDIQUES :

A moins que des facteurs tout à fait imprévus n'interviennent, leur neutralité future peut être également présumée. La continuation du commerce allemand avec ces pays semble être possible pour une guerre de longue durée.

.....

Le danger le plus grand et le plus difficile à éviter réside dans le fait suivant :

" le facteur essentiel d'une conduite victorieuse de la guerre est de sauvegarder la production de la Ruhr. Tout arrêt sérieux de la production dans cette zone ne peut être compensé ailleurs. Tôt ou tard cela entraînerait l'effondrement de l'économie de guerre allemande, et, par suite, de la capacité de résistance.

H0757-0077

Extrait du document L 52

Mais cela l'ennemi le sait aussi..

.....

Aussi longtemps que la Belgique et la Hollande restent commen zones de protection devant la Ruhr, une attaque par l'aviation semble plutôt difficile, et le bombardement par l'artillerie à longue portée, impossible. Mais, dans l'éventualité de la cessation de la neutralité belgo-hollandaise, la frontière-militaire serait reculée à une distance qui amènerait au moins la zône sud-ouest de la Ruhr dans le champ des canons à très longue portée, et Dusseldorf, dans le champ, même des batteries à longue portée.
Dès ce moment, la Ruhr en tant quefacteur actif de l'économie de guerre allemande cesserait d'être ou serait tout au moins affaiblie. Il n'y a pas de moyens de la remplacer. Comme cette faiblesse est reconnue aussi clairement par l'Angleterre et la France que par nous-mêmes, une conduite anglo-française de la guerre visant à la destruction totale de l'Allemagne, s'efforcera d'atteindre ce but à tout prix. En effet, moins l'Angleterre et la France auront d'espoir de pouvoir détruire l'armée allemande par une série de réelles batailles, plus ces deux Etats s'efforceront d'avoir les conditions nécessaires pour une fficace et longue guerre d'épuisement et destruction. Mais ces conditions exigent le déplacement des troupes anglo-françaises vers la frontière allemande et en conséquence la fin de la neutralité belgo-hollandaise.

H0757-0078

Extrait de L 52

Déroulement possible des opérations.-

P. 22 En aucune circonstance la France et l'Angleterre ne sont forcées d'employer la force pour violer la frontière belbo-hollandaise, ni par conséquent d'attaquer ces deux pays. Leurs moyens d'exercer une pression sont, comme on l'a déjà dit, si vastes et si puissants, qu'elles réussiront à n'importe quel moment à faire abandonner aux deux pays leur neutralité et cela à l'heure que les gouvernements anglais ou français jugeront opportune ou nécessaire.

.....

Moment de l'attaque :

.....

Malgré cela - dans l'hypothèse d'une attaque prochaine par surprise de la part des formations françaises contre les territoires belges ou hollandais- une ligne située au NORD d'AIX-la-CHAPELLE et en HOLLANDE, et offrant de meilleures possibilités de défense devra être atteinte à tout prix.

.....

Copie

Le contenu de ce memorandum ne devra être porté qu'à la seule connaissance des Commandants suprêmes de même qu'à celle du Chef de l'OKW.

Ils doivent , sous leur responsabilité, en assurer le secret.

H0757-0079

Extrait de L 52 JO I9 suite

Distribution:

1.) Commandant en Chef de l'Armée
Général VON BRAUCHITSCH,

2.) Commandant en chef de la Marine
Amiral en Chef Dr. H.C. RAEDER

3.) Commandant en Chef de l'Armée de l'Air
General Feld Marechal GOERING.

4.) Chef du Commandement Suprême des Forces Armées,
Général KEITEL.

Berlin, le 9 Octobre 1939

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du Document L 52 (USA 540)

Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER

H0757-0080

Page de Couverture du Document Jo 20

Extraits de PS 1809 (GB 88)

Journal de JODL 1940

Présenté par le Ministère Public américain dans la matinée du 7 Décembre 1945, selon la page 858 du procès-verbal allemand.

H0757-0081

Extrait de PS 1809

Jo 20

2 copies
2ème copie.

Copie

Journal du Général JODL (WFA), rapportant les évènements ayant eu lieu entre le 1er Fév. et le 26 Mai 1940.

1er Fev. 1940 — Le Fuehrer demande ...
... Les nouvelles concernant les négociations Finno-Russes sont très favorables, au point de vue politique.
La Presse Française fulmine contre cela, car elle estime qu'il est nécessaire de couper à l'Allemagne la route des minerais suédois.

.....

13 Mars — Le Fuehrer ne donne pas encore l'ordre du "W". Il cherche encore quelque justification.

.....

24/25 Mars — Le Fuehrer est à Obersalszberg....
Aucun évènement particulier.
Les Anglais commencent à inquiéter notre marine marchande dans les eaux territoriales danoises et norvégiennes, ou même à tirer sur elle.

.....

19 Avril — .....
Le Chef du Haut Commandement des Forces Armées quitte la salle, le désordre menace à nouveau dans le commandement, car l'O.K.W. intervient dans tous les détails, et réduit à néant tout travail régulier de la direction militaire compétente (Haut Commandement de la Marine et Gr.XXI).

20 Avril — .....
D'après des communications de la Luftwaffe, le Fuehrer est evidemment incité à croire que les Norvégiens mèneraient déjà une guerre de guerrilla et de sabotage sur une grande échelle. Le 19, j'avais déjà combattu cette opinion. Nous ne devons pas amener les Norvégiens à une résistance passive ou même active, car, après tout, c'est précisément là le but des Anglais.

H0757-0082

Extrait de PS 1809

.....

24 Avril .....

BOEHLE apporte des ordres anglais pour le plan complet de l'occupation de la Norvège par les Anglais....

.....

26 Avril .....

Le Major SOLTMANN donne un compte-rendu de l'interrogatoire des Anglais, et remet d'important documents supplémentaires, entre autres la chaîne secrète de commandement (Ranglisto). A midi, les premiers prisonniers sont arrivés à Berlin. Ils sont interrogés à la caserne Alexandre (Alexander-Kaserne) et confirment l'authenticité des ordres. Tous les documents sont remis au Ministère des Affaires Etrangères.

.....

.....

2. Mai .....

La situation à l'Est devient menaçante par suite de la concentration de troupes russes contre la Bessarabie.

.....

25 Mai .....

Le plan d'expansion illimité des SS cause une appréhension générale...

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du Doc. PS 1809 (USA 68)

Nuremberg, 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0083

Page de Couverture du Document
Jo 21

Extrait du Document C 62 (GB 106)

Ordre N°6 du Fuehrer- Conduite à l'Ouest

Présenté par le Ministère Public britannique
le 7 Décembre 1945, d'après la Page 687 du
Procès- Verbal allemand.

H0757-0084

Extrait de C. 62

Jo 2I

Berlin, le 9 Oct. I939

Le Commandant en Chef des
Forces Armées
O.K.W. N° I72/39.

8 Copies
2ème Copie

Très secret WFA/L.

Très secret, à n'être vu que par Officier.

TRES SECRET
(Initiales manuscrites)

ORDRE N° 6

Pour la conduite de la guerre

(I) - Si le fait devient évident, dans un prochain avenir que l'Angleterre, et la France, agissant sous son commandement, ne sont pas disposées à mettre un terme à la guerre, je suis déterminé à prendre sans délai des mesures actives et offensives.

(2) - Une longue période d'attente entraîne, à l'avantage des puissances occidentales, non seulement la fin de la neutralité Belge et peut-être aussi hollandaise, mais aussi renforce à un degré croissant la puissance militaire de nos ennemis, diminue la confiance des neutres dans une victoire finale allemande, et ne contribue pas à amener l'Italie à notre aide comme frère d'armes.

(3)- En conséquence, je donne les ordres suivants relatifs à la conduite des opérations militaires à venir.:

a) Des préparatifs devront être faits en vue d'une action offensive sur le flanc nord du front occidental traversant la zone du Luxembourg, de la Belgique et de la Hollande. Cette attaque doit être faite aussitôt et aussi violemment que possible.

b) - L'objet de cette attaque est de battre le plus possible de fortes sections de l'arme combattante française ainsi que son alliée et partenaire et d'acquérir en même

H0757-0085

(note manuscrite: Non

temps une aussi grande portion de la Hollande, la Belgique et la France Septentrionale que possible, afin de pouvoir utiliser une base offrant les conditions requises pour déclancher une guerre dans l'air et sur mer contre l'Angleterre, et de procurer une vaste zone de protection pour la région vitale de la Ruhr.

(signé) Adolf HITLER

H0757-0086

(Extrait de C.62) Jo 2I suite

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du document C.62 (GB I06).

NUREMBERG, le I2 Mars I946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0087

Page de Couverture du

Document Jo. 22

Extrait du Document PS 789 (USA 23)

Allocution d'HITLER aux Commandants en Chef

le 23 Novembre 1939.

Présentée par le Ministère Public Américain dans la matinée du 5 Décembre 1945, d'après la page 7I4 du Procès-Verbal allemand.

H0757-0088

(Extrait de PS. 789) Jo 22

(sans titre)

Le 23, Novembre, I2 heures: Conférence avec le Fuehrer, à laquelle ont été convoqués tous les commandants en chef. Le Fuehrer fit les déclarations suivantes:

.....

Page (5) ..... Actuellement la situation est la suivante à l'Ouest, l'adversaire reste derrière ses fortifications. Il n'y a pas de possibilité de l'attaquer.....

.....

Page 9) ..... Nous avons un talon d' Achille: La RUHR. Le progrès de la guerre dépend de la possession de la RUHR. Si l'Angleterre et la France envahissent la Ruhr en passant par la Belgique et la Hollande, nous serons dans le plus grand des dangers. Celà pourrait aboutir à la paralysie de la puissance de résistance de l'Allemagne....

Page IO) ..... Si l'Armée française envahit la Belgique dans le but de nous attaquer, ce sera trop tard pour nous. Nous devons les devancer.....

(Pas de signature)

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du document 789 (USA 23)

NUREMBERG, le I2 Mars I946 Prof. Dr. EXNER.

H0757-0089

Page de Couverture du

Document Jo 23

.....

Extrait de PS.1809 (GB 88)

Journal de JODL 1940

Présenté par le Ministère Public Américain le 7 Dec. 1945 d'après la Page 853 du Proces-verbal allemand.

H0757-0090

Extrait de PS 1809 Jo 23.

Copie

Journal de JODL (WFA).
du 1er Fev. au 26 Mai 1940.

.....

19 Mars Le Fuehrer revient de la conférence avec le Duce, radieux et très satisfait.
Harmonie complète .....
Les Balkans devraient et doivent rester tranquilles.
Entente complète en ce qui concerne la coopération du Fuehrer avec Staline.

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS 1809 (GB 88).

Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0091

Page de couverture du Document
Jo. 24.

Extrait de PS 15?J (GB 117)

Ordre N° 20

Opération "Marita"

Présenté par le Ministère Public Américain, dans l'après-midi du 7 Décembre 1945, d'après la page 908 du Procès-Verbal allemand.

H0757-0092

Extrait de PS 1541 Jod 2.

Très Secret- Militaire

Le Commandant en chef du Haut-Commandement des Forces Armées.
OKW/WFST/ Abt.L.N°33 406/40

Très Secret

Affaire ne concernant que les chefs, à communiquer par l'intermédiaire d'un officier.

Q.G. du Führer
13 Décembre 1940.

(Annotations illisibles)

12 copies
9ème copie

Ordre N° 20
Opération Marita

1.) Le résultat des combats en Albanie n'est pas encore décisif. A cause d'une situation dangereuse en Albanie, il est doublement nécessaire de contrecarrer les efforts britanniques, faits en vue de créer des bases aériennes sous la protection d'un front balkanique, ce qui serait surtout dangereux pour l'Italie, de même que pour les champs pétrolifères roumains.

2.) Mes plans sont donc les suivants:

a) .....

b) Après l'établissement de conditions atmosphériques favorables, probablement en Mars, d'envoyer ces groupes de renforcement pour l'occupation de la côte Nord de la Mer Egée en Bulgarie, et si cela est nécessaire, d'occuper le continent grec tout entier. (Opération Marita).

3.) .....

H0757-0093

Extrait du Document
PS 1541.

Je. 24 suite.

4) L'opération Marita elle-même doit être préparée sur la base suivante:

a) La mission principale de l'opération est l'occupation de la côte de la Mer Egée et la baie de Salonique. Il peut être nécessaire de continuer l'attaque au-delà de Larissa et de l'isthme de Corinthe.

5) . . . . . .
6) . . . . . .
7) . . . . . .

(signé) Adolf HITLER
certifié correct
(écrit à la main)
von TRUTHA
Capitaine, Etat-Major Général

Je certifie par la présente que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS 1541 (GB 117)

Nuremberg, le 13 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER

H0757-0094

Extrait du Document PS 444 (GB 116)

Ordre no 18 - Principes directeurs pour le Haut Commandement quant aux mesures preparatoires pour la poursuite de la guerre, date du 12 novembre 1940 .

Presente par le Ministere Public anglais, dans l'apres-midi du 7 decembre 1945, d'apres la page 907 du proces-verbal allemand .

H0757-0095

Jo 25

EXTRAIT DU DOCUMENT PS.444

TRES SECRET

Le Fuehrer et Chef Supreme de l'Armee

Quartier General du Fuehrer

12 Novembre 1940

WSFt/Abt L(I) No 33 356/40 g.k. Chefs 2F 408

10 copies

4eme copie

Ordre No 18

55

Page 1 Les mesures preparatoires du Grand Quartier General pour la poursuite de la guerre dans le proche avenir doivent etre prises conformement aux directives suivantes :

1) Relations avec la France .....

2) Espagne et Portugal .....

3) Offensive italienne contre l'Egypte .....

Page 7 4) Balkans

Les Commandants en Chef de l'Armee se prepareront a occuper la partie principale de la Grece, au Nord de la Mer Egee, en cas de besoin, en passant par la Bulgarie .

Il ne sera pas possible de compter sur le chemin de fer qui passe par la Yougoslavie pour transporter ces troupes sur leurs positions .....

5) Russie

On a entame des conversations politiques dans le but d'eclaircir l'attitude actuelle de la Russie .

H0757-0096

Jo 25 (suite)

(EXTRAIT DU DOCUMENT PS 444

Indépendamment des résultats de ces conversations, on continuera toutes les préparations qui ont déjà été o rdonnées verbalement, pour l'Est.....

J

(Initiale de Jodl)
(Signé) Adolf HITLER

Je certifie par la présente , que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS 444 (GB II6)

Nurnberg, le I2 MARS I946.

Prof. dr. EXNER.

H0757-0097

Page de couverture du document

Jo 26

Extrait du document C I27 (GB I25)

Ordre N° 25

YOUGOSLAVIE

Présenté par le Ministère public américain, dans l' après midi du 7 Décembre I946, conforme à la page 9I9 du procès verbal allemand.

H0757-0098

Jo 26

EXTRAIT DU DOCUMENT C I27

Le Fuehrer et Commandant en Chef
de l'armée
OKW/WFST/ Abt.L (I(p)N° 44 379.4I, tres secret, très secr

Très secret
par officiers seulement

I2 copies
2ème copie

(diverses initiales)

Ordre N° 25

I) Le Putsch militaire en Yougoslavie a changé la situation politique dans les Balkans. La Yougoslavie, en dépit de ses déclarations actuelles de loyauté, doit être considérée comme un ennemi et de ce fait, doit être écrasé aussi rapidement que possible.

2).....
3).....
4).....
5).....

signé
Adolf HITLER

Distribution;

Je certifie, par la présente, que le document ci-dessus est un extrait textuel du document C I27 (GB I25)
Nurnberg, le I2 Mars I946

Prof. Dr.EXNER.

H0757-0099

Page de couverture du Document

Jo 27

Extrait du Document PS I746 (GB I20)

3ème partie

Proposition de coordination des opérations allemandes et italiennes, contre la Yougoslavie, du 28 Mars I94I

Présenté par le Ministère Public Anglais, le 7 Décembre I945, d'après la page 9I6 du procès verbal allemand.

H0757-0100

Jo 27

EXTRAIT DU DOCUMENT PS I746, 3ème partie.

Le Chef de l'Armée

Etat-Major d'Opération
(Wehrmachtsfuhrungsstab)

tres secret

Nur Officier seulement

Berlin, le 28 Mars I94I

(de l'écriture de JODL) donné au

Général VON RINTELEN, à I6h

le 28 Mars I94I

PROPOSITION.

pour la coordination des opérations allemandes et italiennes co ntre la YOUGOSLAVIE.

I) Au cas où le développement politique exigerait une intervention armée contre la Yougoslavie, l'intention de l'Allemagne est d' attaquer la YOUGOSLAVIE d'une façon concentrique, dès que possible en vue de détruire son armée et de diviser son territoire national.

2).....

3).....

4).....

5).....

J.

(Initiale de Jodl)

Je, certifie, par la présente, que le document ci-dessus est un extrait textuel du document PS I746 (GB I20)

Nurnberg, le I2 Mars I946

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0101

Page de couverture du Document Jo 2

Extrait du document N° R 95 (GB I27)
Inst ructions de mise en place pour l'Action 25.

YOUGOSLAVIE

Présenté par le Ministère Public américain, dans l'après midi du 7 Décembre I945, d'après la page 922 du procès verbal allemand.

H0757-0102

Jp 28

Copie

(Extrait du Document R 95)

Commandement suprême de l'Armée

Etat-Major Général de l'Armée.
Service des opérations (I)

Q.G OKH. Le 30 Mars I94I

N° 540/4I très secret, très secret.

Instructions de mise en place pour l'Action 25

ainsi qu'une instruction complémentaire pour l'action " MARITA "

I) La situation dans les Balkans ayant changé à cause de la révo lte militaire yougoslave, la YOUGOSLAVIE doit être considérée comme un ennemi, même faire des déclarations de loyauté, auparavant.

Le Fuehrer, Chef Suprême a décidé, par conséquent, de détr uire la YOUGOSLAVIE aussi rapidement que possible,

Pour camoufler les projets, l'opération sera appelée " ACTION 25 ".

2)...

3)...

4)...

5)...

6)...

7)...

8)...

d) PARTICIPATION DE LA BULGARIE.

Si les forces bulgares participent activement à l'attaque de la YOUGOSLAVIE, le Haut Commandement I2 de l'Armée doit prendre les dispositions nécessaires avec le Commandement de l'Armée bulgare. Les forces bulgares devant se battre contre la Yougoslavie doivent être placées sous le commandement des autorités militaires allemandes.

H0757-0103

EXTRAIT DU DOCUMENT R.95

9).....

signé VON BRAUTCHISCH

Je certifie que le document ci-dessus est un extrait textuel de document R 95 (GB I27)

Nurnberg,le I2 Mars I946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0104

Page de couverture du document Jo 29

Extrait du document C 60

Ordre du Fuehrer du 24 mars 1941 au sujet de l'attitude a adopter vis a vis de tous les navires de guerre dans les eaux territoriales grecques de l'ile de Crete.

H0757-0105

Jo 29

. . .

EXTRAIT DU DOCUMENT C.60

TRES SECRET

Haut Commandement de l'Armee — Q.G. du Fuehrer, le 24 mars 1941

"MFST/Dept.L (I Op) No 00504/tres secret

(Initiales ecrites a la main)

8 copies
copie

Objet: Reconnaissance et attaque dans les eaux territoriales grecques de l'ile de Crete.

Tres secret

Par officier seulement

(Initiales ecrites a la main)

Le Fuehrer, C f suprem de l'Armee, a autorise les reconnaissances et les attaques contre toutes les forces navales (y compris les forces grecques) dans les eaux territoriales grecques entourant l'ile de Crete, cette decision prenant effet immediatement.

Le Chef du Haut Commandement de l'Armee

(Par ordre)

(ecrit a la main) JODL.

Chef supreme de la marine

I op 378/41

Recu le 25 mars 1941

Annexes :-

Distribution :

Commandement supreme de l'Aviation, Etat-Major General de l'Aviation Ia — Iere copie
" " " l'Armee (I formation) — 2eme copie
" " " la Marine, rapport sur la situation navale — 3eme copie
Chef, Etat-Major d'operations de l'Armee — 4eme copie
Chef, Air, meme copie du Journal de guerre — 5eme copie
L I op — 6eme copie
L I H op — 7eme copie
L I K op — 8eme copie

Je certifie, par la presente, que le document ci-dessus est un extrait textuel du document C 60

Nurnberg, le 12 mars 1946 — Prof. Dr. Exner

H0757-0106

Page de couverture du document Jo 30

Extrait du document PS 1229 (USA 130)

Ordre du 6 septembre 1940 de l'Etat-Major de Commandement de l'Armee pour le Service de Renseignements a l'etranger (Ost AUSL./Abw.). au sujet de la documentation destinee au Service de Renseignements (protection plus forte des territoires de l'Est)

Presente par le Ministere Public Americain dans l'apres-midi du 7 decembre 1945, d'apres la page 937 du proces-verbal allemand.

H0757-0107

Jo 30

EXTRAIT DU DOCUMENT PS.I229

Commandement supreme de l'Armee — Quartier General du Fuehrer

IFST/service L No 33264/40

TRES SECRET

7 copies
4eme copie

Objet : Documentation pour le service de renseignements

Sujet : Contre-espionnage (Abw.) III

798/40 tres secret. 26 aout 1940

OKH Etat-Major General d'operations de l'Armee

Ia Nov. 150231/40 tres secret, du 2 septembre 1940

A : Service de contre-espionnage a l'etranger

(Ausl./Abw)

L'effectif des troupes cantonnees dans les territoires de l'Est sera renforce dans les semaines a venir . Pour la fin d'octobre, on suppose que la situation sera celle exposee sur la carte ci-jointe .

.....

1).....

2).....

3).Lorsqu'il s'agit de la situation de l'equipement des unites, notamment pour divisions blindees, on doit exagerer les choses, si necessaire .

4) Par la diffusion de nouvelles appropriees, on doit donner l'impression que la protection aerienne a l'Est a ete augmentee considerablement apres la fin de la campagne de l'Ouest et qu'elle continue a etre augmentee sur tous les objectifs importants par du materiel francais capture .

5).....

..... Le Commandement supreme de l'Armee (OKH) decide jusqu'a quel point des details exacts, c'est a dire le nombre des engins, l'effectif des garnisons, etc... seront mis a la disposition de la Defense pour le contre-espionnage .

Le Chef du Commandement supreme de l'Armee

Par ordre

signe . JODL

Distribution

H0757-0108

Jo 30 suite

EXTRAIT DU DOCUMENT PS.1229

Je certifie par la presente, que le document ci-dessus, est un extrait textuel du Document PS 1229 (USA 130)

Nuremberg, le 12 mars 1946

Prof. Dr. Exner

H0757-0109

PAGE DE COUVERTURE DU DOCUMENT
Jo . - 3I

EXTRAIT DU DOCUMENT P.S.376 (USA I6I)

Lettre du Commandant d'Etat-Major Général Frhr Falkenste

du 29 Octobre I940

Présentée par le Ministère Public américain le IO Décembre I945 après-midi d'après la page I02I du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-

H0757-0110

EXTRAIT DU DOCUMENT PS.376

Quartier Général du Fuehrer
20 Octobre I940.-

Commandant d'Etat-Major Général
Frhr. v. Falkenstein

Mon Général,

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce matin, je me permets de vous communiquer, mon Génér avant de partir en permission, pour votre information personnelle , un bref résumé des questions militaires en cou ici.

Le Commandant QUEISNER, mon représentant, est en cette qualité, au courant des questions dont l'examen a été commencé ici et peut, s'il est nécessaire vous four nir de plus amples renseignements.

I .....

2 .....

3 Aucun ordre n'a été donné pour le " Fall Ost " ("Cas Est ") et il ne faut en attendre aucun, actuellement.

L'action des Russes contre la Roumanie est actuellement traitée comme insignifiante.

Les transports vers la Roumanie se poursuivent suivant le plan fixé par le Fuhrer, on n'envisage pas leur accélération.

4 .....

5 . La question de l'occupation des îles de l'Atlantique en vue de la conduite, plus tard, d'une guerre contre l'Amérique retient actuellement l'attention du Fuhrer.

.....

H0757-0111

EXTRAIT DU PS. 376

Des études sont entreprises ici, sur ce sujet.

Les conditions nécessaires actuellement sont les suivantes :

a) Pas d'autres opérations

b) Neutralité du Portugal

c) soutien de la France et de l'Espagne

6 .....

7 .....

Signé Frhr v. Falkenstein

J'atteste par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du document PS.736 (USA I6I)

NUREMBERG, le I2 Mars I946

Professeur Dr EXNER.

H0757-0112

Page de couverture
du Doc. Jo... 32

Extraits du P.S. I809 (GB 88)

JOURNAL DE JODL I940

Présentés par le Ministère Public américain dans la matinée du 7.I2.I945, d'après la page 858 du procès-verbal allemand.

H0757-0113

EXTRAIT DU PS.I809 Jo..32...

Copie ;

Journal du Général JODL (WFA)

période du Ier Février au 26 Mai I940

.....

24.5. La situation à l'Est se trouve menacée par l'avance russe contre la Bessarabie.

J'atteste par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du Document PS I809 (GB 88),

Nüremberg, le I2.3.I946 Prof. Dr. Exner

H0757-0114

PAGE DE COUVERTURE DU DOCUMENT J.0.35

EXTRAITS DU DOCUMENT C.I70 (USA I36)

Journal dela Direction des Opérations Navales

Présentés par le Ministère Public américain dans la matinée du I0.I2.I945 d'après la page 95I du procès-verbal allemand.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

H0757-0115

I940

5I) A 9,242 P.9	24,5	Tension Russie-Roumanie : Anxiété causée par l'entrée des Russes en Bessarabi
54) C VII/40 22I p.9	4,6	Commandant en chef de la Marine auprès du Fuhrer : Le Fuhrer expose ses objectifs prochains : après l'écrasement de la France, réduction de l'armée, renvoi des classes plus anciennes, particulièrement des ouvriers qualifiés. Constitution d'un centre de gravité Aviation-Marine Il n'est pas encore question de la Russie. (note du Commandant en chef)
67) A II 255 p.II	2I.7	Les Etats Baltes proclament leur rattachement à la Russie.
68) C VII/40 25I p.I2	2I.7	Le Commandant en chef de la marine auprès du Furher : Le Fuhrer expose : l'Angleterre peut espérer en a) l'Amérique b) la Russie dont l'entrée dans la guerre, serait désagréable pour l'Allemagne, principalement en raison de la menace aérienne .....
79 T.P. p. I4		En Août I940, début des déplacements des Troupes allemandes vers la frontière orientale. (après l'appel du Fuhrer du 22.6.I94I T.P. du 23 Juin I94I)
au N° 79 (supplém. à la page I4)		Comparer les directives de l'O.K.W. du 27.8.40 dans le dossier " SEELOWE "

.....

H0757-0116

directives de l'O K W I, vol.I - p. 26 déplacement de IO divisions et de 2 divisions blindées vers le gouvernement général pour le cas d'une intervention rapide nécessaire à la protection des terrains pétrolifères de Roumanie.

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du document O.KW7 (USA I56)

NUREMBERG, le I2.3.46

Professeur Dr EXNER.

H0757-0117

Extrait du Document PS 446 (USA 31)

Directive n° 21- Opération Barbarossa

Présenté par le Ministère Public américain le 26 Nov. 1945

d'après la page 199 du procès-verbal allemand

H0757-0118

EXTRAIT DU PS 446

Document Jo 34

Le Führer et Commandant Suprême des Forces Armées Allemandes

Quartier Général du Fuehrer
18.12.40

OKW/WFST/Abt. L (I) Nr. 33 408/40 g. K.Chefs.

9 exemplaires
4ème exemplaire

(Cachet)

Affaires secrètes qui ne peuvent être traitées que par des Chefs.

DIRECTIVE n° 21

Opération Barbarossa

La Wehrmacht allemande doit être prête, même avant la fin de la guerre contre l'Angleterre, à écraser la Russie soviétique au cours d'une campagne rapide.

(Opération Barbarossa).

.....

Si l'occasion se présente, je donnerai l'ordre de concentration des troupes, pour la campagne contre la Russie, 8 semaines avant la date prévue pour le commencement des opérations.

Les préparatifs qui exigent un plus long délai doivent - si cela n'a pas encore été fait - être entrepris dès maintenant et terminés le 15.5.41/ On devra attacher une importance décisive à ce que l'intention agressive ne puisse être décelée.

.....

(Paraphe; v.Lg., J., W, K .)
signé Adolf HITLER

J'atteste par la présente que le document reproduit ci-dessus est un extrait textuel du document PS 446 (USA 31).

Nüremberg, le 12 Mars 1946. Prof. Dr. Exner

H0757-0119

Feuille de couverture
du document
Jo 3 5

Extrait du Document C 39 (USA 138)

Horaire pour "Barbarossa"

Presente par le Ministere britannique l'apres-midi du 9.1.1946 d'apres la page 2244 du Proces-verbal allemand.

H0757-0120

EXTRAIT DU C. 39

Jo
Jo. 35

Quartier Général du FÜrher

Commandement supreme de l'Armee
Nc 44842/41 affaires secretes pour
chefs WFST/Abt. L (1 op.)

Affaires Secretes du Commandement

'ffaires secretes ne pouvant etre traitees
que par des chefs (Timbre)

Ne peuvent etre transmises que par un officier

21 Copies
3 Copies

(Timbre et Paraphe du
6 Juin 1941)

Le Fuehrer a approuve l'horaire ci-joint comme base pour les preparatifs ulterieurs de l'operation "Barbarossa". Si, entre temps, des modifications s'averaient necessaires, le Commandement Supreme de l'Armee devrait en etre avise.

Le Chef du Commandement supreme
de l'Armee.

Destinataires: (signe) Keitel

Haut Commandement de l'Armee (Etat-Major general de l'Armee
lere et 2eme copies
Haut Commandement de la Marine (Direction des operations navales)
3eme et 4eme copies
Haut Commandement de l'Aviation (Direction des operations aerienne
5eme et 6eme copies
Commandant des Forces armees de Norvege 7eme copie

Commandement supreme des forces armees

Etat-Major d'operation des forces armees	8eme copie
Division L	9eme a 15eme copies
WNW	16eme copie
W Pr	17eme copie
Chef des transports des forces armees	18eme copie
Division: Espionnage etranger (Amt Ausl./Abw)	19eme copie
Division Etranger	20eme copie
Office economique de l'Armement	21eme copie

(Note manuscrite)
Rectifiee d'apres 1 op. oo91o/41
(les anciennes pages 6 a 10 detruites
et remplacees par de nouvelles)
(Paraphe) 11.6.4

H0757-0121

Extrait de C.39
Commandement Suprême de l'
Armée.
N° 44842/41 Affaires Secrètes
pour chefs.
W.F.S.T/Abt.4 (1 op.)

Jo. 35
Quartier Général du
Fuehrer.

Affaires Secrètes du Commandement
Affaires Sécrètes ne pouvant être
traitées que par des chefs, ne
pouvant être transmises que par
un officier.

21 copies

3 copies

Cachet et paraphes du 6 Juin 1941.

Le Fuehrer a approuvé l'horaire ci-joint comme base pour les préparatifs ultérieurs de l'opération " Barbarossa ".

Si, entre temps, des modifications s'avéraient nécessaires, le Commandement Suprême de l'Armée devrait en être avisé.

Le Chef du Commandement Suprême
de l'Armée,

signé: KEITEL.

H0757-0122

Annexe de OKW/WFST/Abt. L (1 Op.)
N° 4842/41

Horaire "Barbarossa"

Etat d'avancement des préparatifs, le 1.6.41.

1) Généralités:

. . . . . .

2) Pourparlers avec des Etats amis:

a) . . . . . .
b) . . . . . .
c) . . . . . .
d) . . . . . .
e) . . . . . .
f) . . . . . .

3) Armée:

a) Ouest
b) Nord
c) Balkans
d) Est

4) Marine de guerre
5) Aviation
6) Camouflage

H0757-0123

3

Moment	N° courant	Armée	Aviation	Marine de guerre	ORM	Remarques
à partir du 1.6.	I	Départ de l'escadrille 4B, durée jusqu'au 22.6.				
		Transport vers l'Est 4 Commandos généraux 14 Divisions blindées 12 Divisions Infant. (motorisées)				Point important dans la 1ère partie, l'escadrille 4B de l'Aviation; dans la 2ème partie (à partir environ du 10.6.) Unités rapides de l'Armée.
		. . . . .				

H0757-0124

Moment	N°courant	Armée	Aviation	Marine	OKW	Remarques de guerre
22.6.	35	Répartition des troupes pour "Barbarossa", le jour de l'attaque.				

Ensemble des forces (non compris les unités sous les ordres du Commandant des Forces Armées de Norvège):

80 Divisions d'Infanterie
1 " de cavalerie
17 " blindées
12 " d'Infanterie (motorisées)
9 " de Sûreté
2 Unités, 15 vagues et
2 Divisions d'Infanterie.
Réserve d'armée déjà arrivée avec l'échelon 4B.

4ème Armée aérienne:

3 escadrilles de reconnaissance.
12 groupes de chasseurs bombardiers, dont 1 provisoire.
6 groupes d'avions de chasse.

2ème Armée aérienne:

3 escadrilles de reconnaissance.
10 groupes de chasseurs bombardiers
8 groupes de Stuka
2 groupes de bombardiers lourds
1 1/3 groupe de combat.
9 groupes de chasse, dont 2 provisoires

1ère Armée de l'Air

2 escadrilles de reconnaissance
9 groupes de chasseurs bombardiers
3 2/3 de chasseurs bombardiers, dont 2/3 provisoires.

Je certifie que le texte ci-dessus est un extrait textuel du Document C 39(USA 138)- Nuremberg, le 12.3.1946.

Prof. Dr. EXNER.

H0757-0125

Page de couverture du Document
Jo 36

Extrait du document C 75 (USA 151)
Instruction N° 24- Coopération avec le Japon

Soumis pas le Ministère public américain, le 10 Décembre 1945, dans l'après-midi, d'après la page 1002 du procès-verbal allemand.

H0757-0126

Extrait du document C 75 Jo 36

Commandement Suprême de la Wehrmacht
WFST/Abt.L.(I Op)
Nr.44 282/41
Affaire à n'être traitée que par des Chefs.

Q.G. du Fuehrer
le 5 Mars 1941

14 copies
2ème copie

Ne concerne que des chefs.

Par officier seulement.

Instruction N° 24.

Sur la coopération avec le Japon.

(p.1) Le Fuehrer a ordonné ce qui suit, pour la coopération avec le Japon:

1) Le but de la coopération basée sur le pacte tripartite, doit être d'amener le Japon à prendre une part active aux affaires d'extrême-Orient, aussitôt que possible.....

2) .....

(p.2) 3) La coordination du plan d'opérations bilatéral revient au Commandement de la Marine de guerre; les instructions suivantes s'appliquent à ceci:

a) Le but commun de la guerre, qui consiste à abattre l'Angleterre aussitôt que possible, et à maintenir, par là, les Etats-Unis en dehors du conflit, doit être souligné.....

b) .....

c) .....

(p.3) d) La prise de Singapour, position clé de l'Angleterre en Extrême-Orient, consisterait un succès décisif, pour la guerre des trois puissances.

H0757-0127

Extrait du document C 75 Jo 36 suite

En outre, des attaques contre d'autres systèmes de bases de la puissance maritime anglaise- et américaine, quand on ne pourra plus empêcher l'entrée en guerre des Etats-Unis- seraient désirables, en vue d'ébranler, dans ces régions, la puissance de l'ennemi.....

4) .....

5) .....

Le Chef du Commandement de la Wehrmacht

signé: KEITEL (dans le projet)

Certifié conforme:
signé: JUNGE
Capitaine de corvette.

Distribution:

Haut Commandement de l'Armée (Q.G. de l'Armée)	1ère copie
Haut Commandement de la Marine (1.Skl=Direction des Opérations)	2ème copie
Haut Commandement de l'Armée de l'Air (Etat-Major de Direction de l'Air)	3ème copie

OKW:

W F S T	4ème copie
Amt Ausl. Abw.	5ème copie
Chef Ausl. (pour la D.C.A.également)	6 et 7èmes copies
Wi. Rü. Amt	8ème copie
H W K	9ème copie
Abt. L.	10e à 14ème copie

Je certifie par la présente que le texte ci-dessus est un extrait textuel du Document C 75 (USA J51).
Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER

H0757-0128

Page de couverture du Document Jo 37

Extrait du Document C 119

Règlements spéciaux concernant la conduite à tenir pour l'occupation du Danemark et de la Norvège.

H0757-0129

Extrait du document C 119 Jo 37

Gr. XXI G.Q.G., le 13 Mars 1940

O. Qu./Qu.2 1/40
Affaire à n'être traitée que par des Chefs.

138 copies
10ème copie

A partir du jour X, ce règlement doit être tenu secret.

Secret, ne concerne que les chefs.

Cet ordre doit êtreenvoyé d'abord, en même temps que les instructions tactiques.

Réglements spéciaux concernant la conduite à tenir pour l'occupation du Danemark et de la Norvège.

A. Généralités.

1.) Le Danemark et la Norvège sont occupés militairement, dans le but d'assurer la neutralité de ces pays. Pour cette raison, on doit tendre à faire l'occupation sous une forme pacifique. C'est seulement là où les troupes allemandes rencontrent une résistance que celle-ci doit être brisée impitoyablement par les armes.

2.) .....

3.) .....

4.) .....

5.) Le départ des navires de guerre et de ceux qui font le commerce avec l'étranger doit être interdit, en raison du blocus effectué par la Marine allemande. On se réserve de leur rendre la liberté après que leur situation aura été éclaircie.

Comme une interdiction générale de décoller sera mise en vigueur pour les aéroplanes, on doit empêcher les avions, quels qu'ils soient, de s'envoler. Les navires de guerre et de commerce, battant pavillon des Etats-Unis, ainsi que des avions de la même nationalité, font exception à l'interdiction.....

.....

H0757-0130

Annexe 4

Instructions relatives à la conduite à tenir dans les rapports personnels avec la population Norvégienne.

Tout soldat de la Wehrnacht devra se rendre compte qu'il n'entre pas en pays allié, mais que les troupes entrent, en Norvège pour protéger le pays, et pour veiller à la sécurité de ses habitants.

Ce qui suit doit donc être observé:

1) Le Norvégien a un sentiment très développé de sá nationalité; de plus, le peuple norvégien se considère comme très étroitement apparenté aux autres peuples nordiques; en conséquence:

Eviter tout ce qui peut blesser leur honneur national.

2) Le Norvégien a un amour profond de la liberté et une conscience profonde de lui-même, il refuse tout ce qui lui est imposé et tout ce qui le place dans un état d'infériorité. Il n'a pas de goût pour la discipline et l'autorité militaires; en conséquence:

Pas de ton d'autorité, pas de cris. Cela le remplirait d'antipathie et serait sans effet. Expliquer, en s' appuyant sur des faits, et convaincre. C'est le ton de bonne humeur qui touche le plus. Des paroles sèches et la supériorité exercées dans nécessité blessent son amour-propre.

3) Le Norvégien (comme le paysan frison), est de nature taciturne et réservée, il est lent à penser et à agir, et il a, en outre, une tendance à se défier des étrangers; en conséquence:
Ne pas aller trop vite, donner du temps.

4.7

H0757-0131

4) La maison du Norvégien est sacrée, d'après la vieille conception germanique, l'hospitalité est pratiquée de bon gré. La propriété est invulnérable. Les maisons nesont pas barricadées. Levol est presque inconnu, et il est considéré comme une dégradation.

En conséquence:

S'abstenir de porter une main non-autorisée sur des biens, même s'ils ne sont pas gardés. "Mettre la main sur", "chaparder", etc.. sont considérés comme vol, et interdits en toute circonstance.

5) Les Norvégiens ne comprennent pas la guerre. Les marins et les commerçants ont une certaine inclination envers l'Angleterre. Ils se sentent parents de leurs frères finnois et ils ont peur de la Russie. A part quelques exceptions, ils ne comprennent pas les buts du National-Socialisme,

En conséquence:

Eviter les discussions politiques.

6) Le Norvègien mène une vie domestique confortable, on peut le gagner par une conduite amicale, par de petites attentions, et en appréciant sa personnalité à sa valeur. Pas de conduite impertinente à l'égard des femmes!

7) La langue allemande est comprise presque partout. Conseil: parlez lentement et distinctement.

.....

(signé) von FALKENHORST

Je certifie par la présente que le texte ci-dessus est un extrait textuel du document C 119.

Nuremberg, le 12 Mars 1946.

Prof. Dr. EXNER